

► ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DE CONSTRUCTION

Un étiquetage des produits de construction au regard de leurs émissions en polluants volatils



Ce nouvel étiquetage établit quatre classes (A+, A, B, C) et porte sur la mesure de 10 composés toxiques par inhalation et des composés organiques volatiles (COV). Sur près de 360 produits recensés, ces composés ont été hiérarchisés à partir des travaux de l'OQAI. La note A+ correspond à de très faibles émissions à la note C à de fortes émissions et les taux se mesurent en concentrations d'exposition (en μm^3).

Classe	C	B	A	A+	Classement OQAI
Formaldéhyde	> 120	< 120	< 60	< 10	Hautement prioritaires
Acétaldéhyde	> 400	< 400	< 300	< 200	Hautement prioritaires
Toluène	> 600	< 600	< 450	< 300	Très prioritaires
Tétrachloroéthylène	> 500	< 500	< 350	< 250	Très prioritaires
Xylène	> 400	< 400	< 300	< 200	Très prioritaires
1,2, 4-Triméthylbenzène	> 2000	< 2000	< 1500	< 1000	Très prioritaires
1,4-Dichlorobenzène 1	> 120	< 120	< 90	< 60	Très prioritaires
Éthylbenzène	> 1500	< 1500	< 1000	< 750	Très prioritaires
2-Butoxyéthanol	> 2000	< 2000	< 1500	< 1000	Très prioritaires
Styrène	> 500	< 500	< 350	< 250	Très prioritaires
COVT	> 2000	< 2000	< 1500	< 1000	Très prioritaires